

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 décembre 2017

<p>DELIBERATION N° : 20171212_17</p> <p>OBJET : Opération « Azalées » Vente des parcelles AH 1048 et AH 1056 situées dans le lotissement «Azalées», à monsieur FRANCOMME Dominique Secteur de Grand-Coude</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: right;">27 DEC. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 27 Procuration : 6 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p> <p style="text-align: right;">L'élu(e) délégué(e)</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François</p> <p>Représentés LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis BOYER Julie représentée par HUET Marie Josée PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda FONTAINE Olivier représenté par GUEZELLO Alin</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire</p>  <p>Christian LANDRY</p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur HOAREAU Sylvain, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>

DÉLIBÉRATION N° : 20171212_17

OBJET :

**Opération « Azalées »
 Vente des parcelles
 AH 1048 et AH 1056
 situées dans le
 lotissement
 «Azalées», à monsieur
 FRANCOMME
 Dominique
 Secteur de Grand-Coude**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

En vue de faciliter l'accès à la propriété des familles bénéficiaires de logements sociaux, le conseil municipal réuni le 24 octobre 2005 a approuvé la vente des logements du groupe d'habitations « LTS Azalées » situés dans le secteur de Grand-Coude.

En l'espèce et conformément à la délibération du conseil municipal du 24 octobre 2005, la Commune a autorisé la vente des parcelles AH 1048 et 1056 au profit de monsieur FRANCOMME Maximin.

Suite au décès de monsieur FRANCOMME, madame FRANCOMME Marie Rita Anice, sa veuve, occupe toujours le logement mais est dans l'impossibilité de se porter acquéreur en raison de son âge et du prix du bien. Aussi, celle-ci souhaiterait garder à son profit un droit d'usage et d'habitation et désigner son fils FRANCOMME Dominique comme futur acquéreur du bien.

La parcelle identifiée au cadastre est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Demandeur		Désignation du bien				Zonage		*Prix de cession
Nom	Prénom	Adresse postale	Parcelle	Type lgt	Surface cadastrale	POS	PPR	88 000,00€
FRANCOMME	Dominique	4, impasse des Azalées	AH 1048 AH 1056	T5/6	1338 m ²	UD	Néant	

* Cf. Le prix de cession du bien est conforme à l'avis de l'administration des domaines émis le 6 novembre 2017

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la vente des parcelles cadastrées AH 1048 et AH 1056 à monsieur FRANCOMME Dominique sous réserve d'un droit d'usage et d'habitation au profit de sa mère madame FRANCOMME Marie Rita Anice pour un montant de 88 000,00 € conformément à l'avis des domaines ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire notamment l'acte authentique à intervenir par-devant notaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 24 octobre 2005,

Vu la note explicative de synthèse n°17,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** la vente des parcelles cadastrée AH 1048 et AH 1056 à monsieur FRANCOMME Dominique sous réserve d'un droit d'usage et d'habitation au profit de sa mère madame FRANCOMME Marie Rita Anice pour un montant de 88 000,00 € conformément à l'avis des domaines.

Demandeur		Désignation du bien				Zonage		*Prix de cession
Nom	Prénom	Adresse postale	Parcelle	Type lgt	Surface cadastrale	POS	PPR	
FRANCOMME	Dominique	4, impasse des Azalées	AH 1048 AH 1056	T5/6	1338 m ²	UD	Néant	88 000,00€

* Cf: Le prix de cession du bien est conforme à l'avis de l'administration des domaines émis le 6 novembre 2017

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire notamment l'acte authentique à intervenir pardevant notaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



L'élu(e) délégué(e)
Christian LANDRY

Envoyé en préfecture le 27/12/2017

Reçu en préfecture le 27/12/2017

Affiché le 27/12/2017 

ID : 974-219740123-20171212-DCM20171212_17-DE